

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Le mercredi 16 octobre 2019
à 16 h 30

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le vendredi 11 octobre 2019

Prenez avis qu'une assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le mercredi 16 octobre 2019, à 16 h 30, dans la salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier, située au 2^e étage du 155, rue Notre-Dame Est.** Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Yves Saindon

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

(English version available at the Service du greffe, Lucien-Saulnier building, street level)

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

Le mercredi 16 octobre 2019

à 16 h 30

Veillez prendre connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du mercredi 16 octobre 2019.

Veillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI.



**Assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération
du mercredi 16 octobre 2019**

ORDRE DU JOUR

01 – Période de questions du public

01.01 Service du greffe

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 Service du greffe

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 Service du greffe

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

20 – Affaires contractuelles

20.01 Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1196945002

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la réhabilitation de la conduite de 750 mm, située sous la rue Saint-Antoine, entre l'avenue Atwater et la rue Guy, et la construction de raccordements temporaires - Dépense totale de 7 526 250 \$, taxes, incidences et contingences incluses - Appel d'offres sur invitation 10334 (3 soum.)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.02 Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1196945004

Accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada pour le déplacement du massif de 48 conduits situés au-dessus de la conduite de 2100 mm sous la rue Saint-Antoine, à l'ouest de la rue Guy - Dépense maximale de 1 053 005,12 \$, taxes incluses

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

41.01 Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1196945003

Avis de motion et dépôt - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoir du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'octroi de tout contrat requis aux fins de la réparation de la conduite d'aqueduc principale de 2 100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :



Dossier # : 1196945002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la réhabilitation de la conduite de 750 mm sous la rue Saint-Antoine, entre l'avenue Atwater et la rue Guy, et la construction de raccordements temporaires - Dépense totale de 7 526 250,00 \$, taxes incluses (Contrat, incidences et contingences) - Appel d'offres sur invitation no 10334 - (3 soumissionnaires).

«Il est recommandé :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réhabilitation de la conduite de 750 mm sous la rue Saint-Antoine, entre l'avenue Atwater et la rue Guy, et la construction de raccordements temporaires, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 021 000,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation no 10334;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 204 200,00 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 301 050,00 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-10-09 17:16

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1196945002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la réhabilitation de la conduite de 750 mm sous la rue Saint-Antoine, entre l'avenue Atwater et la rue Guy, et la construction de raccords temporaires - Dépense totale de 7 526 250,00 \$, taxes incluses (Contrat, incidences et contingences) - Appel d'offres sur invitation no 10334 - (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Les résultats détaillés d'une démarche récente d'auscultation d'une conduite stratégique de 2100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie, entre l'avenue Atwater et la rue Guy, qui assure la desserte en eau potable de 1,2 million de Montréalais, notamment par l'alimentation du réservoir McTavish, démontrent un état de dégradation avancé sur près de 40 % de la longueur de cette dernière. Cette situation sans précédent est telle que ladite conduite a, dès lors, été mise hors service, afin d'éviter tout éclatement, lequel pourrait inonder un secteur de la Petite-Bourgogne et, possiblement, l'autoroute Ville-Marie. Pour sécuriser l'alimentation en eau potable, le Service de l'eau doit réaliser des travaux majeurs sur des infrastructures endommagées de sorte à les remettre en état et en service avant la période estivale 2020, soit avant la forte demande en eau potable. Pour ce faire, une démarche auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a permis au Service de l'eau d'obtenir une dérogation ministérielle à l'article 573 de la Loi sur les cités et villes et de solliciter le marché par appel d'offres sur invitation pour deux (2) contrats de travaux visant à effectuer des travaux urgents sur deux (2) conduites principales. Le premier contrat, visé par le présent dossier, consiste à mettre en place une conduite d'alimentation temporaire de 750 mm (30 po) en réalisant les travaux de raccordement temporaires et de réhabilitation par chemisage d'une conduite principale de dérivation de 750 mm de diamètre. Ce contrat doit être octroyé le 16 octobre 2019. Le second contrat, qui sera présenté subséquemment pour un octroi le 5 décembre 2019, vise les travaux de remplacement et de réhabilitation de la conduite de 2100 mm en bordure de l'autoroute Ville-Marie, entre l'avenue Atwater et la rue Guy.

Depuis la fermeture préventive de la conduite de 2100 mm, la desserte en eau potable du réservoir McTavish est assurée par trois (3) conduites de 1200 mm de diamètre sollicitées au-delà de leur capacité. La situation actuelle ne peut donc se poursuivre sur une plus longue période. L'échéancier doit, par ailleurs, tenir compte d'impératifs opérationnels importants, notamment une réalisation en période automnale et hivernale alors que la demande globale en eau est moindre. Il importe en effet de noter que l'ajout du réseau temporaire serait insuffisant pour assurer l'alimentation du réservoir McTavish, pendant la période estivale, de forte consommation d'eau.

De tels impératifs ne permettent malheureusement pas de respecter les délais normaux inhérents au processus d'octroi de contrat par les instances. Pour ces raisons évidentes, le Service de l'eau recommande l'octroi de ce premier contrat dès le 16 octobre 2019, afin de garantir une complétion de l'ensemble des travaux d'ici juin 2020.

La conduite principale de 2100 mm à remplacer longe l'autoroute Ville-Marie, entre l'avenue Atwater et la rue Guy, cette dernière est essentielle dans l'ossature du réseau. Le réseau principal d'aqueduc de l'agglomération de Montréal compte près de 800 kilomètres de conduites principales de diamètres variant entre 300 mm (12 po) et 2700 mm (108 po) et 14 réservoirs d'emmagasinement de l'eau. Le réservoir McTavish est, quant à lui, absolument névralgique dans la desserte en eau potable du réseau montréalais, son alimentation s'effectue principalement par cette conduite principale.

L'appel d'offres sur invitation a été transmis à trois (3) soumissionnaires le 18 septembre 2019. L'ouverture des soumissions pour la réalisation des travaux a eu lieu à l'Hôtel de Ville de Montréal par le service du greffe, le 4 octobre 2019 à 11 h. Les trois (3) entrepreneurs ont présenté des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réhabilitation par chemisage d'une conduite de 750 mm, sur une longueur de 900 mètres sous la rue Saint-Antoine, entre l'avenue Atwater et la rue Guy, et le raccordement temporaire de cette conduite à la conduite de 2100 mm adjacente. Cette conduite permettra d'ajouter un lien supplémentaire vers le réservoir McTavish pendant les travaux de remplacement et de réhabilitation de la conduite de 2100 mm.

Un schéma montrant les travaux à effectuer dans le cadre de ce contrat est inclus en « pièces jointes » au dossier.

De tels impératifs ne permettent malheureusement pas de respecter les délais normaux inhérents au processus d'octroi de contrat par les instances. Pour ces raisons évidentes, le Service de l'eau recommande l'octroi de ce premier contrat le plus tôt possible, afin de garantir une complétion de l'ensemble des travaux d'ici juin 2020.

Puisque la rue Saint-Antoine est une artère très achalandée, le Service de l'eau a été accompagné par le SIRR pour définir les entraves et les mesures de mitigation à mettre en place. De la commercialisation policière est prévue. Les principes de gestion de la mobilité sont joints au présent dossier.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres sur invitation lancé le 18 septembre 2019, trois (3) soumissions

ont été déposées.

Après analyse des soumissions, il s'avère que Les Entreprises Michaudville inc. a présenté la plus basse soumission conforme.

Firmes soumissionnaires	Prix soumis
Les Entreprises Michaudville Inc.	6 021 000,00 \$
Eurovia Québec Grands Projets Inc.	6 897 101,90 \$
Roxboro Excavation Inc.	7 189 173,41 \$
Dernière estimation avant le dépôt des soumissions (réalisée à l'interne)	5 573 562,82 \$
Coût moyen des soumissions conformes (\$) <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>	6 702 425,10 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse soumission conforme (%) <i>[(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse soumission) / la plus basse soumission] x 100</i>	11%
Écart entre la plus haute soumission et la plus basse soumission conforme (\$) <i>(plus haute soumission conforme - la plus basse soumission conforme)</i>	1 168 173,41 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse soumission conforme (%) <i>[(soumission la plus haute - soumission la plus basse soumission) / la plus basse soumission] x 100</i>	19%
Écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation (\$) <i>(plus basse soumission conforme - estimation)</i>	447 437,18 \$
Écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation (%) <i>(plus basse soumission conforme - estimation) / estimation] x 100</i>	8%
Écart entre la 2 ^e plus basse soumission conforme et la plus basse (\$) <i>(2^e plus basse soumission conforme - plus basse)</i>	876 101,90 \$
Écart entre la 2 ^e plus basse soumission conforme et la plus basse (%) <i>[(2^e plus basse soumission conforme - plus basse) / plus basse] x 100</i>	15%

La plus basse soumission conforme est supérieure de 8 % à la dernière estimation (écart défavorable).

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres sur invitation à la suite de l'obtention d'une dérogation ministérielle reçue le 16 septembre 2019. Le contrat est assujéti au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Entreprises Michaudville inc., détient une attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP), laquelle est valide jusqu'au 9 avril 2019 et a reçu l'accusé de réception de sa demande de renouvellement le 18 décembre 2018, soit plus de 90 jours avant la date d'échéance. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier, ainsi que

l'accusé de réception.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 6 021 000,00 \$, taxes incluses. La dépense totale est de 7 526 250,00 \$, taxes incluses, et comprend le coût total du contrat auquel s'ajoute un montant de 1 204 200,00 \$, taxes incluses, pour les contingences et un montant de 301 050,00 \$, taxes incluses, pour les incidences (soit 5 % du coût du contrat).

La dépense de 7 526 250,00 \$, taxes incluses, représente un coût net de 6 872 469,42 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Cette dépense sera financée par l'emprunt à la charge de l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion des infrastructures de production d'eau potable répond à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020* : « Optimiser la gestion de l'eau ». À cet égard, le présent projet et le projet subséquent sont le résultat de la campagne d'auscultations réalisées au printemps 2019. Le programme d'auscultation de la Direction de l'eau potable a pour but la saine gestion des actifs et la prise en charge des activités de réparation des actifs afin d'assurer leur pérennité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas octroyer ce contrat ou d'en retarder sa réalisation aurait un impact majeur sur la desserte en eau potable. En effet, ce projet a été identifié comme un prérequis à la réalisation du projet de remplacement et de réhabilitation de la conduite de 2100 mm le long de l'autoroute Ville-Marie qui doit être complété avant la période estivale de 2020.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat actuel

- Octroi de contrat : 16 octobre 2019
- Mobilisation du chantier : 21 octobre 2019
- Délai contractuel : 60 jours calendrier
- Fin des travaux : 20 décembre 2019

Contrat subséquent

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie PLOUFFE, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Nathalie PLOUFFE, 9 octobre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

France-Line DIONNE
Ingenieur(e)

Tél : 514 872-4328

Romain Bonifay
Chef de section

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-04

Jean-François DUBUC
C/d

Tél : 514 872-4647

Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain LARRIVÉE
Direction de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-10-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dominique DEVEAU
Directrice des réseaux d'eau
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2019-10-09



SERVICE DE L'EAU DIRECTION DE L'EAU POTABLE DIVISION INFRASTRUCTURES RÉSEAU PRINCIPAL

CONTRAT: 19A19TR02

TRAVAUX DE RÉHABILITATION PAR CHEMISAGE DE LA CONDUITE DE 750 mm SOUS SAINT-ANTOINE DE ATWATER À GUY ET RACCORDEMENTS TEMPORAIRES DE 750 mm ET 600 mm À LA CONDUITE DE 2100 mm

PLAN	TITRE
19A09TR02-00	PAGE TITRE, VUE D'ENSEMBLE DES TRAVAUX ET LISTE DES PLANS
PLAN ET PROFIL	
19A09TR02-01	EAU 750 mm À RÉHABILITER, CHAÎNAGE 0+000 À 0+130, PLAN ET PROFIL, CONDUITE D'EAU TEMPORAIRE Ø 750 mm PROPOSÉE
19A09TR02-02	EAU 750 mm À RÉHABILITER, PLAN ET PROFIL, CHAÎNAGE 0+130 À 0+490
19A09TR02-03	PLAN ET PROFIL, EAU 750 mm À RÉHABILITER, CHAÎNAGE 0+490 À 0+840
19A09TR02-04	PLAN ET PROFIL, EAU 750 mm À RÉHABILITER, CHAÎNAGE 0+840 À 0+885



Orientation



RUE / RUE
ALTIQUS - XXXXX
LES COORDONNÉES
DES POINTS SONT
SELON LE SYSTÈME
NAUT.

Faible

00

Plan de la géométrie:
PLANS ET PROFILS
PLANS DE RUES PRINCIPALES
PLANS DE RUES
PLANS ÉCARTS
PLANS RACCORDEMENTS
PLANS HYDRAULIQUES
RELIEF DE TERREIN

Note(s) :

Emission(s)	
N°	Description
1	Émis pour soumission
Émission	Description
Date	Par

Plan de localisation

Intervenants

Projet par: *Sylvain Duchesneau, ing. tech. / Michel D'Amico, ing.*

Projeté par: *Éloïse St-Onge, dess.*

Vérifié par: *Sophie Gauthier, ing. tech. plus / Fabrice Chaput, ing. chef d'équipe*

Statut:



Projet: **19A19TR02**

TRAVAUX DE RÉHABILITATION PAR CHEMISAGE DE LA CONDUITE DE 750 mm SOUS SAINT-ANTOINE DE ATWATER À GUY ET RACCORDEMENTS TEMPORAIRES DE 750 mm ET 600 mm À LA CONDUITE DE 2100 mm

Titre de plan: PAGE TITRE, VUE D'ENSEMBLE DES TRAVAUX ET LISTE DES PLANS

Montréal 

Service de l'eau
Direction de l'eau potable
Division Infrastructures réseau principal
Section Projets de construction

DIMENSIONS EN MILLIMÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

AUCUNE

19A19TR02-00 10334

SOUSSION 10334 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux de réhabilitation et raccordements temporaires sur la rue Saint-Antoine entre l'avenue Atwater et la rue Guy
<p>- Rue Saint-Antoine entre l'avenue Atwater et la rue Guy</p>	<p>Les travaux sont répartis en 3 phases.</p> <p>Délai : Pour Saint-Antoine, 60 jours de calendrier (incluant les congés fériés et les vacances de la construction) – Avant Noël 2019</p> <p>PHASE 1 : Raccordement de la conduite 750 mm de diamètre à une conduite principale d'aqueduc 2 100 mm de diamètre existant à proximité de l'intersection des rues Saint-Antoine et Guy.</p> <p>Horaire de travail : 7 jours sur 7 de 7h à 22h</p> <p>Maintien de la mobilité : L'Entrepreneur est autorisé à</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermer une voie de centre sur la rue Saint-Antoine en amont de l'intersection avec la rue Guy; - Entraver partiellement la chaussée (3 voies sur 4), du côté nord de la rue Saint-Antoine entre la rue Guy et Place Richmond avec maintien d'une (1) voie de circulation d'une largeur minimale de 5.5 mètres; - Interdire le stationnement au sud de la rue Saint-Antoine entre les rues Lusignan et Guy; - L'aire de travail doit être délimitée par des glissières de sécurités en béton pour le chantier sur la rue Saint-Antoine entre la rue Guy et Place Richmond; <p>PHASE 2 : Raccordement de la conduite 750 mm de diamètre à une conduite principale d'aqueduc 2 100 mm de diamètre, existante à proximité de l'intersection de la rue Saint-Antoine et l'avenue Atwater, ainsi que l'excavation des puits d'accès sur la rue Saint-Antoine et le boulevard Georges-Vanier;</p> <p>Horaire de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intersection de la rue Saint-Antoine et l'avenue Atwater : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour excavation : Samedi et dimanche de 7h à 22h ▪ Pour gainage : Vendredi 19h à mardi 15h30 - Rue Saint-Antoine entre l'avenue Atwater et la rue Guy : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 7 jours sur 7 de 7h à 22h <p>Maintien de la mobilité : L'Entrepreneur est autorisé à</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermer une voie de centre sur la rue Saint-Antoine en amont de l'intersection avec la rue Guy; - Interdire l'arrêt et le stationnement au sud de la rue Saint-Antoine entre les rues Lusignan et Guy; - Entraver partiellement la chaussée (3 voies sur 4), du côté nord de la rue Saint-Antoine entre la rue Guy et Place Richmond, du côté sud entre la Place Richmond et la rue Vinet, du côté nord entre Vinet et chainage 0+050 avec maintien d'une (1) voie de circulation d'une largeur minimale de 5.5 mètres; - Aucune entrave en amont de l'avenue Atwater, entre les chainages 0+000 à 0+050, sauf pour les travaux d'excavation et le gainage qui doivent être faits pendant les fins de semaine. Durant cette période, maintien d'une (1) voie de circulation d'une largeur minimale de 5,5 mètres du côté sud de la rue Saint-Antoine durant une fin de semaine pour l'excavation. Ensuite, il y aura la même entrave de 9 h 30 à 15 h 30 pendant une semaine pour la préparation du gainage et durant une longue fin de semaine, l'entrave revient à partir du vendredi 19 h au mardi 15 h 30 pour l'installation du gainage;

	<ul style="list-style-type: none"> - L'aire de travail doit être délimitée par des glissières de sécurités en béton pour le chantier sur la rue Saint-Antoine entre la rue Guy et l'avenue Atwater; - Fermer complètement avec maintien de la circulation locale le boulevard George-Vanier direction nord entre la rue Saint-Jacques et la rue Saint-Antoine; - Fermer complètement l'accès de la rue Canning vers la rue Saint-Antoine. Installer des panneaux d'interdiction de stationnement sur une distance de 20 mètres à mi-tronçon des deux côtés de la chaussée de la rue pour aménager temporairement une circulation à double sens; - Interdire le stationnement au nord de la rue Coursol entre le boulevard George-Vanier et la rue Canning pour aménager temporairement une circulation à double sens; - Fermer complètement le boulevard George-Vanier en direction sud entre les rues Baile et Saint-Antoine; - Installer le panneau « Zone de travaux dans la sortie » (T-50-11-D) et le panneau « Risque de congestion » dans la bretelle de sortie 4 de l'A720 Ouest pour l'avenue Atwater. <p>PHASE 3 : Gainage de la conduite principale 750 mm de diamètre entre l'avenue Atwater à la rue Guy.</p> <p>Horaire de travail : 7 jours sur 7 de 7h à 22h avec possibilité de 24h/24h</p> <p>Maintien de la mobilité : L'Entrepreneur est autorisé à</p> <ul style="list-style-type: none"> - Même conditions que la phase 2.
<p>Mesures de gestion des impacts applicables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale et des PMVM pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu; - Présence de signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur; - Utiliser des repères visuels de type T-RV-10 pour séparer les voies de circulation à contresens, si requis; - Installer des repères visuels de type T-RV-7 pour séparer les voies de circulation de la zone des travaux; - Présence des plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail, si requis; - Maintenir la mobilité, l'accessibilité universelle et la protection des travailleurs et des usagers de la route; - Maintenir/aménager et sécuriser les passages piétonniers, cyclistes et les accès aux propriétés, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux; - Maintien de l'accès aux bâtiments commerciaux et résidentiels en tout temps lors des travaux; - L'Entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM ainsi que les entreprises du secteur; - Protection des aires de travail et des excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes pour éviter l'accès au chantier par des piétons; - L'Entrepreneur doit installer des chemins de détour lors des travaux pour chaque fermeture de rue ou direction. Ces chemins de détours sont illustrés au Cahier M;

Québec, le 16 septembre 2019

Monsieur Serge Lamontagne
Directeur général
Ville de Montréal
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Monsieur le Directeur général,

La présente donne suite à la correspondance de la Ville de Montréal, datée du 6 septembre 2019, dans laquelle elle demande l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'octroyer de gré à gré deux contrats d'une valeur approximative de 25 M\$ pour effectuer des réparations urgentes sur une conduite principale de 2 100 mm de diamètre ainsi que des travaux de raccordements temporaires et de réhabilitation par chemisage d'une conduite principale de dérivation de 750 mm de diamètre.

Je vous informe qu'en application de l'article 573.3.1 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Montréal est autorisée à octroyer les deux contrats, sous condition d'inviter trois fournisseurs, pour effectuer des travaux de remplacement d'une conduite principale le long de l'autoroute Ville-Marie et de raccordements temporaires et de réhabilitation par chemisage d'une conduite principale de dérivation.

Cette autorisation est donnée en raison de circonstances exceptionnelles et ne doit pas avoir pour effet d'éviter la concurrence entre les fournisseurs.

Enfin, il est demandé qu'une copie des contrats soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une fois qu'ils auront été signés par l'ensemble des parties.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Frédéric Guay

En application de l'article 573.3.1 de la Loi sur les cités et villes, je permets à la Ville de Montréal d'octroyer deux contrats par appels d'offres sur invitation, pour effectuer des travaux de remplacement d'une conduite principale le long de l'autoroute Ville-Marie et de raccordements temporaires et de réhabilitation par chemisage d'une conduite principale de dérivation aux conditions suivantes :

- les deux appels d'offres doivent se faire sur invitation auprès d'au moins trois fournisseurs et le plus bas soumissionnaire doit être choisi;
- une copie des contrats doit être transmise au Ministère une fois ceux-ci signés par l'ensemble des parties.

Cette autorisation est donnée en raison de circonstances exceptionnelles et ne doit pas avoir pour effet d'éviter la concurrence entre les fournisseurs.

Par :



Frédéric Guay
Sous-ministre



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 18 décembre 2018

LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.
270, RUE BRUNET
MONT-SAINT-HILAIRE QC J3H 0M6

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 2700000245
N° de demande : 1831961728
N° de confirmation de paiement : 000247424243

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

12/18

Le 23 avril 2018

LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.
A/S MONSIEUR ROBERT PHANEUF
270, RUE BRUNET
MONT-SAINT-HILAIRE (QC) J3H 0M6

N° de décision : 2018-CPSM-1026814

N° de client : 2700000245

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

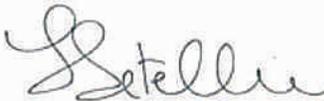
Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **9 avril 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier

Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télocopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télocopieur : 514 873-3090

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue dans les bureaux du Service du greffe, le **vendredi 4 octobre 2019 à 11 h**

Sont présents : Mme Valérie Morin, analyste juridique – Service du greffe
M. Simon Bélanger-Gagnon, agent de bureau principal – Service du greffe
Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique – Service du greffe

APPEL D'OFFRES 10334

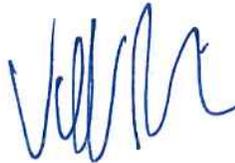
Les soumissions reçues pour l'appel d'offres du Service de l'eau intitulé « Travaux de réhabilitation par chemisage de la conduite de 750 mm sous Saint-Antoine de Atwater à Guy et raccords temporaires de 750 mm et 600 mm à la conduite de 2100 mm » sont ouvertes par l'agent de bureau principal du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC. 270, rue Brunet Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 0M6	6 021 000,00 \$
EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC. 4085, rang Saint-Elzéar Est Laval (Québec) H7E 4P2	6 897 101,90 \$
ROXBORO EXCAVATION INC. 1620, croissant Newman Dorval (Québec) H9P 2R8	7 189 173,41 \$

Le greffier transmet ces soumissions au directeur de la Direction de l'eau potable, pour étude et rapport.

/ml

Vér. 1
D.E.P. 1



Valérie Morin
Analyste juridique – Service du greffe



Simon Bélanger-Gagnon
Agent de bureau principal – Service du greffe

Dossier # : 1196945002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la réhabilitation de la conduite de 750 mm sous la rue Saint-Antoine, entre l'avenue Atwater et la rue Guy, et la construction de raccordements temporaires - Dépense totale de 7 526 250,00 \$, taxes incluses (Contrat, incidences et contingences) - Appel d'offres sur invitation no 10334 - (3 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

La Ville est autorisée à octroyer un contrat pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la conduite de 750 mm suivant un appel d'offres sur invitation auprès de trois entrepreneurs, conformément à une autorisation ministérielle délivrée en vertu de l'article 573.3.1 de la Loi sur les cités et villes.

Nous confirmons également qu'en vertu des critères édictés par le conseil d'agglomération dans sa résolution CG11 0082, le contrat n'a pas à être soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Rasha HOJEIGE
Avocate
Tél : 514-280-2609

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-08

Véronique BELPAIRE
Directrice, Affaires civiles
Tél : 514-872-7017
Division :

Dossier # : 1196945002

Unité administrative responsable :

Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction

Objet :

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la réhabilitation de la conduite de 750 mm sous la rue Saint-Antoine, entre l'avenue Atwater et la rue Guy, et la construction de raccordements temporaires - Dépense totale de 7 526 250,00 \$, taxes incluses (Contrat, incidences et contingences) - Appel d'offres sur invitation no 10334 - (3 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Information comptable DEP 1196945002.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-08

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgetaire
Tél : 514-872-2648
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1196945004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Bell pour le déplacement du massif de 48 conduits situé au-dessus de la conduite de 2100 mm sous la rue Saint-Antoine à l'ouest de la rue Guy - Dépense maximale de 1 053 005,12 \$ aux conditions du Consentement pour travaux sur commande, taxes incluses

«Il est recommandé :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Bell Canada, pour le déplacement du massif de 48 conduits situé au-dessus de la conduite de 2100 mm sous la rue Saint-Antoine, à l'ouest de la rue Guy, aux conditions indiquées dans le Consentement de travaux sur commande, pour une somme maximale de 877 504,27 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 175 500,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération;
- 4- d'autoriser la responsable du projet, Mme France-Line Dionne, à signer le Consentement de travaux sur commande.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-10-10 11:38

Signataire :

Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1196945004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Bell pour le déplacement du massif de 48 conduits situé au-dessus de la conduite de 2100 mm sous la rue Saint-Antoine à l'ouest de la rue Guy - Dépense maximale de 1 053 005,12 \$ aux conditions du Consentement pour travaux sur commande, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Les résultats détaillés d'une démarche récente d'auscultation d'une conduite stratégique de 2100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy, qui assure la desserte en eau potable de 1,2 million de Montréalais, notamment par l'alimentation du réservoir McTavish, démontrent en effet, et fort malheureusement, un état de dégradation avancé sur près de 40% de la longueur de cette dernière. Cette situation sans précédent est telle que ladite conduite a, dès lors, été mise hors service, afin d'éviter tout éclatement, lequel pourrait inonder un secteur de la Petite-Bourgogne et, possiblement, l'autoroute Ville-Marie.

Pour sécuriser l'alimentation en eau potable, le Service de l'eau doit réaliser des travaux majeurs sur des infrastructures endommagées de sorte à les remettre en état et en service avant la période estivale 2020, soit avant la forte demande en eau potable. Pour ce faire, une démarche auprès du Ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) a permis au Service de l'eau d'obtenir une dérogation ministérielle à l'article 573 de la Loi sur les cités et villes et de solliciter le marché par appel d'offres sur invitation pour deux (2) contrats de travaux visant à effectuer des travaux urgents sur deux conduites principales. Le premier contrat, visé par le présent dossier, consiste à mettre en place une conduite d'alimentation temporaire de 750 mm (30 po) en réalisant les travaux de raccordement temporaire et de réhabilitation par chemisage d'une conduite principale de dérivation de 750 mm de diamètre. Ce contrat doit être octroyé en octobre 2019. Le second contrat, qui sera présenté subséquemment pour un octroi au début décembre, vise les travaux de remplacement et de réhabilitation de la conduite de 2100 mm en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'Avenue Atwater et Guy. De plus, préalablement à ces deux contrats d'exécution de travaux, des phases préliminaires sont entreprises en régie de façon à

réparer ponctuellement les conduites et aller chercher des informations techniques requises pour la conception et ce, afin de sécuriser l'échéancier serré de ces projets.

Dans le cadre de ces phases préliminaires sur la conduite de 2100 mm située le long de l'autoroute Ville-Marie, il est requis de déplacer un imposant et important massif de Bell qui se trouve au-dessus de la conduite de 2100 mm et qui empêche toute possibilité d'accéder à la conduite. Pour ce faire, le Service de l'eau a récemment rencontré Bell afin de les informer de la situation et de valider la faisabilité de déplacer ce massif. Rapidement, Bell nous a confirmé qu'il était possible de faire déplacer ce massif et pour ce faire, Bell a mandaté un entrepreneur accrédité pour ce type de travaux. Ce déplacement est nécessaire pour intervenir sur la conduite de 2100 mm et pour effectuer les travaux prérequis aux deux (2) contrats mentionnés précédemment. Les travaux de déplacement du massif doivent être exécutés en même temps que les travaux préliminaires qui eux, débutent le plus tôt possible. L'envergure des travaux de déplacement de ce massif imposant n'est pas actuellement déterminé avec précision car cela dépendra de l'état des câbles de télécommunication et électriques qui se trouvent sur place. Pour cette raison, Bell demande de réserver un montant maximal de 877 504,27 \$, taxes incluses pour couvrir le coût des travaux. La direction de l'eau potable souhaite également disposer d'un budget de contingences de 175 500,85 \$ en cas d'imprévus en cours de chantier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaire 1196945002 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la réhabilitation de la conduite de 750 mm sous la rue Saint-Antoine, entre l'avenue Atwater et la rue Guy, et la construction de raccordements temporaires - Dépense totale de 7 526 250,00 \$, taxes incluses (Contrat, incidences et contingences) - Appel d'offres sur invitation no 10334 - (3 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour le déplacement du massif de 48 conduites situé au-dessus de la conduite de 2100 mm sous la rue Saint-Antoine à l'ouest de la rue Guy. Le besoin de la DEP est de faire déplacer le massif de Bell latéralement vers le sud sur une distance approximative de 600 mm. Pour ce faire, Bell nous indique que le massif doit être démolé, supporté et déplacé sur une longueur variant de 10 à 130 mètres, le tout suivant de l'état des câbles en place tel que spécifié précédemment. Les travaux de déplacement du massif seront réalisés par l'entrepreneur accrédité mandaté par Bell, et ce, conjointement avec l'entrepreneur mandaté par la Ville pour effectuer les travaux d'urgence à l'intersection de Saint-Antoine et Guy le plus tôt possible. Les travaux seront complétés en décembre 2019.

Des croquis en plan et en coupe transversale montrant le conflit entre le massif de Bell et la conduite de 2100 mm sont joints.

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 573.3, paragraphe 7 de la *Loi sur les cités et villes*, le contrat à intervenir entre la Ville et Bell relativement aux travaux de déplacement du massif qui leur appartient situé au-dessus de notre conduite peut être octroyé de gré à gré.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du contrat à octroyer est 877 504,27 \$, taxes incluses, aux conditions indiquées dans le Consentement pour travaux sur commande.

La dépense totale est de 1 053 005,12 \$, taxes incluses, et comprend le coût total du contrat auquel s'ajoute un montant de 175 500,85 \$, taxes incluses, pour les contingences.

La dépense de 1 053 005,12 \$, taxes incluses, représente un coût net de 961 534,03 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Cette dépense sera financée par l'emprunt à la charge de l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas octroyer ce contrat ou d'en retarder sa réalisation aurait un impact majeur sur la desserte en eau potable. En effet, ce projet a été identifié comme un prérequis à la réalisation du projet de remplacement et réhabilitation de la conduite de 2100 mm le long de l'Autoroute Ville-Marie qui doit être complété avant la période estivale de 2020.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

France-Line DIONNE
Ingenieur(e)

Tél : 514 872-4328

Romain Bonifay
C/s

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-10-09

Jean-François DUBUC
C/d

Tél : 514 872-4647

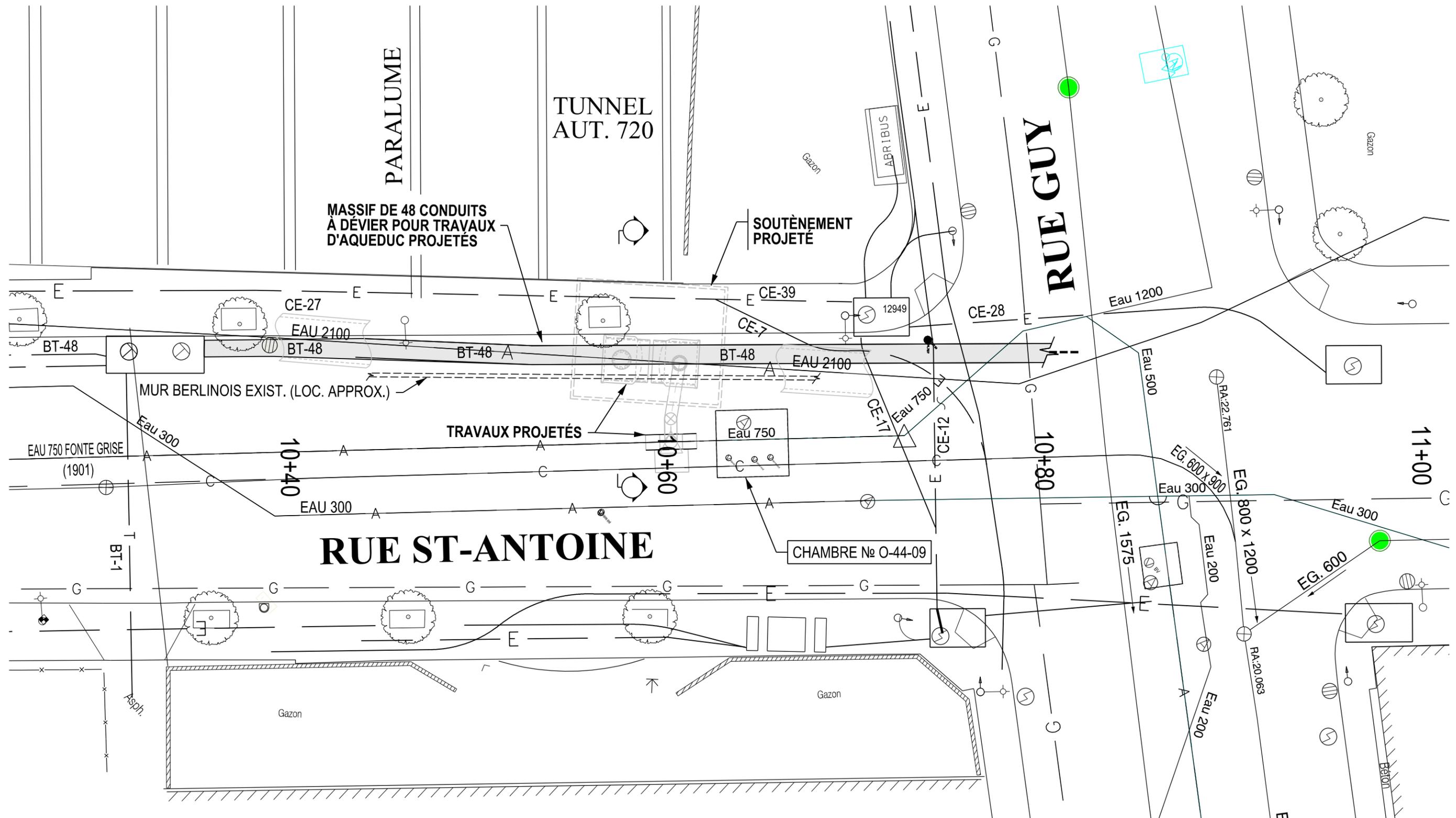
Télécop. : 514 872-8146

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Alain LARRIVÉE
Direction de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-10-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Dominique DEVEAU
Directrice des réseaux d'eau
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2019-10-10



Montréal

Service de l'eau
 Direction de l'eau potable
 Division Infrastructures réseau principal
 Section Projets de construction

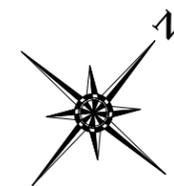
Toutes les dimensions
 sont en millimètres,
 sauf indication
 contraire.

PROJET:
 REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU
 DE 2100 mm SOUS RUE ST-ANTOINE

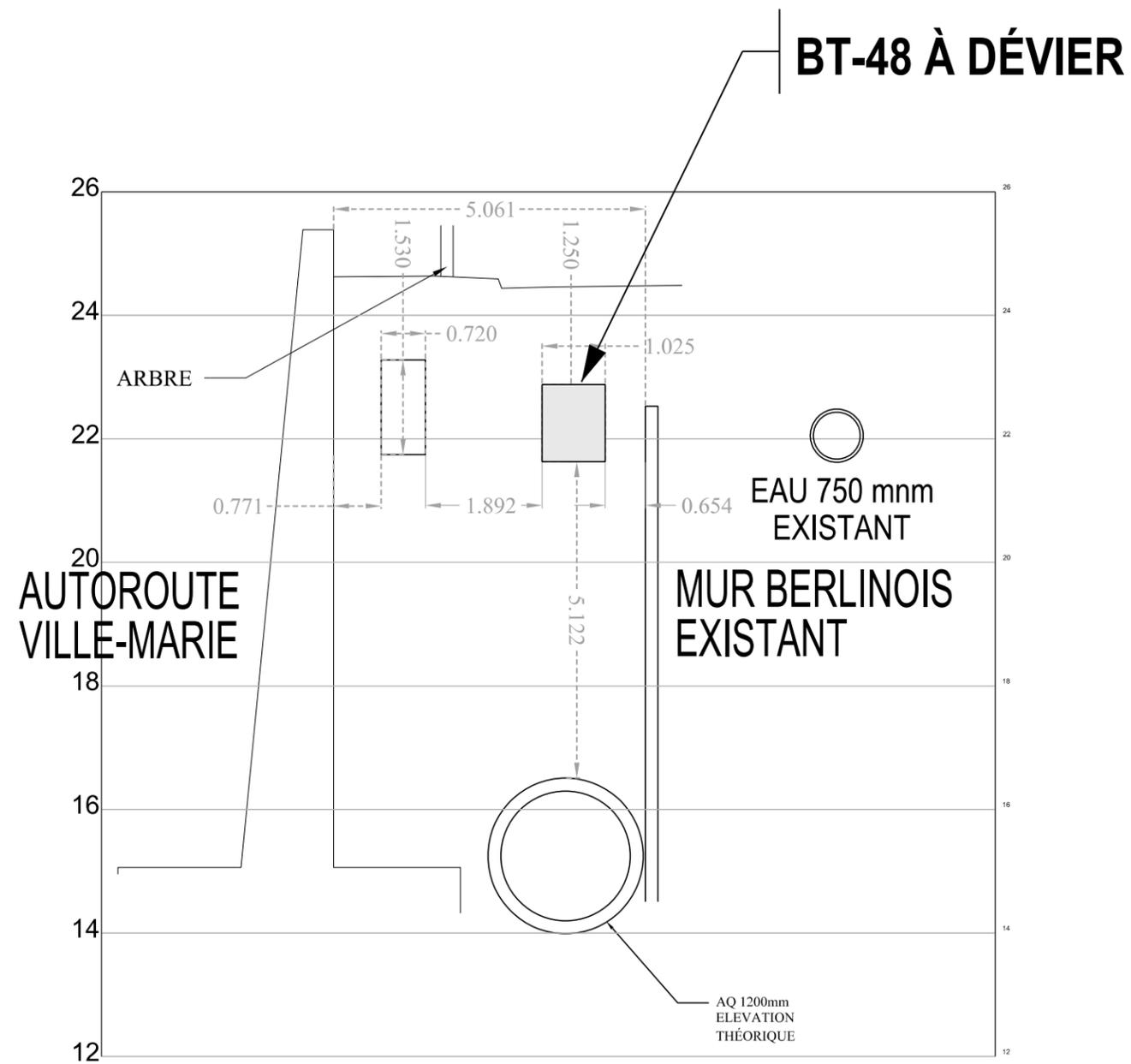
TITRE :
 MASSIFS À DÉVIER PRÈS DE LA RUE GUY
 VUE EN PLAN

NOTES:
 1. NOTES...

ORIENTATION



DESSINÉ PAR: S. Dumouchel, ag. tech.	APPROUVÉ PAR: --
VÉRIFIÉ PAR: France-Line Dionne, ing.	# PROJET 19A19TR01
DATE: 9 octobre 2019	SIGNATURE:
ÉCHELLE 1:200	DESSIN NO CR04



COUPE

	PROJET: REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU DE 2100 mm SOUS RUE ST-ANTOINE	NOTES: 1. NOTES...	ORIENTATION	DESSINÉ PAR: S. Dumouchel, ag. tech.	APPROUVÉ PAR: --
	TITRE : MASSIF À DÉVIER PRÈS DE LA RUE GUY VUE EN COUPE			VÉRIFIÉ PAR: S. Garon, ag. tech. princ.	# PROJET 19A19TR01
Service de l'eau Direction de l'eau potable Division Infrastructures réseau principal Section Projets de construction	Toutes les dimensions sont en millimètres, sauf indication contraire.			DATE: 19 septembre 2019	SIGNATURE:
				ÉCHELLE 1:100	DESSIN NO CR05



Consentement Travaux sur Commande

Nom Client	VILLE MONTREAL A/S France-LINE DIONNE *	# Projet	H99904 *
Numéro PO		Date	2019-10-04 *
Adresse facturation	1555 RUE CARRIE-DERICK, MONTREAL, H3C 6W2 *	Téléphone client	514-872-4328 *
		Courriel	france-line.dionne@ville.montreal.qc.ca

Emplacement des travaux:

RUE ST-ANTOINE
No de dossier interne de la municipalité (s'il y a lieu):
Responsable du projet (nom fourni par la municipalité):

Description des travaux:

BRIS ET RECONSTRUCTION DU MASSIF BELL	
MAIN D'ŒUVRE:	759 553,00 \$
MATÉRIEL :	
INGÉNIERIE :	3 120,00 \$
DIVERS :	2 445,00 \$
TOTAL:	765 118,00 \$ taxes en sus
Le payeur reconnaît que les montants déboursés pour l'installation du service téléphonique et de ces infrastructures ne lui seront pas entièrement remboursés, si ce dernier décide d'annuler sa demande de service, une fois que les travaux auront débuté.	
Bell Canada est propriétaire des installations et/ou infrastructures qui sont imputables à l'autorisation de débiter au numéro de graphe suivant: <input type="text" value="H99904"/>	
Prendre note que le calendrier des travaux est assujéti à celui des tierces parties.	

1. Date de début et durée des travaux

Bell Canada prévoit débiter les travaux en :

Cette date est assujéti à la disponibilité du matériel pour compléter les travaux.

si le présent document signé est reçu par le Bureau du Service à la clientèle avant le :

Durée estimée des travaux :

2. Coûts Réels

Les coûts estimatifs à payer par le client pour l'exécution du travail demandé seront :

Total des coûts : Exemption Taxe Provinciale? # Taxe :

Frais d'analyse payés:

Balance à payer: taxes en sus
Dépôt demandé: Exemption Taxe Fédérale? # Taxe :

Le dépôt doit être envoyé avec cette entente signée.

Veillez noter que le montant susmentionné n'est qu'une ESTIMATION et que, en demandant le travail, vous acceptez de payer le coût réel engagé dans l'exécution du travail. Ce coût pourrait être supérieur ou inférieur au montant estimatif.

Le montant estimatif est fondé sur les coûts moyens en vigueur au moment de l'établissement de l'estimation; les coûts moyens utilisés pour la facturation seront les coûts en vigueur au moment où le travail sera exécuté.

3. Termes et conditions (voir no. 6)

4. Consentement

Je consens à assumer les coûts des travaux demandés et décrits ci-dessus et j'accepte les autres conditions de ce consentement, et j'autorise par la présente l'exécution des travaux. Je comprends qu'une facture finale incluant les taxes me parviendra à la fin des travaux, le dépôt sera déduit et je devrai alors payer la balance et les taxes.

Pour que les travaux demandés soient effectués, il est possible que d'autres fournisseurs de services doivent aussi faire des travaux. Je comprends que les autres fournisseurs de services (Hydro-Québec, câblodistributeurs, etc.) peuvent me contacter et exiger des frais afin d'exécuter ces travaux. Je comprends que les coûts indiqués au #2 ci-dessus n'incluent pas les coûts des autres fournisseurs de services.

VILLE MONTREAL A/S France-LINE DIONNE

Nom de la compagnie/du particulier

Par

Signature

Date

5. Informations additionnelles

Le client peut obtenir des renseignements auprès du bureau du Service à la clientèle local de Bell Canada. Ce document ainsi que le dépôt doivent être retournés à l'adresse suivante :

Nom	Bell Canada A/S Paula Dagher	Téléphone	1-877-247-5888 Option 1
Adresse	600 Jean-Talon Est, 8e étage Montréal, Québec H2R 3A8 courriel: prr@bell.ca	Télécopieur	514-870-5675

6. Termes et conditions

A. Limitations

Si, à cause du client et ou des fournisseurs, les travaux n'ont pas débuté six (6) mois suivant la date d'établissement du présent document, celui-ci sera considéré comme nul et une nouvelle évaluation des coûts sera établie. Si des coûts additionnels sont prévus par Bell avant le début des travaux, l'estimation citée ci-dessus sera révisée en conséquence et une nouvelle formule de consentement sera établie.

B. Frais de retard de paiement

Les frais de supplément de retard, tel qu'indiqué à l'article 25 du Tarif Général s'appliquent à toute somme non payée lorsqu'elle devient due et exigible.

Dossier # : 1196945004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Bell pour le déplacement du massif de 48 conduits situé au-dessus de la conduite de 2100 mm sous la rue Saint-Antoine à l'ouest de la rue Guy - Dépense maximale de 1 053 005,12 \$ aux conditions du Consentement pour travaux sur commande, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous confirmons que l'article 573.3, paragraphe 7 de la Loi sur les cités et villes permet l'octroi de gré à gré d'un contrat dont l'objet est l'exécution de travaux d'enlèvement, de déplacement ou de reconstruction de conduites ou d'installations de télécommunication et qui est conclu, soit avec le propriétaire des conduites ou des installations, soit avec une entreprise d'utilité publique pour un prix qui correspond à celui qu'une entreprise exécutant généralement de tels travaux exige normalement pour ceux-ci.

Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme le document "Consentement Travaux sur commande" rattaché en pièces jointes.

FICHIERS JOINTS

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Rasha HOJEIGE
Avocate
Tél : 514-280-2609

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-09

Véronique BELPAIRE
Directrice, Affaires civiles
Tél : 514-872-7017
Division :

Dossier # : 1196945004

Unité administrative responsable :

Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs

Objet :

Accorder un contrat de gré à gré à Bell pour le déplacement du massif de 48 conduits situé au-dessus de la conduite de 2100 mm sous la rue Saint-Antoine à l'ouest de la rue Guy - Dépense maximale de 1 053 005,12 \$ aux conditions du Consentement pour travaux sur commande, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Information comptable DEP 1196945004.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-09

Yves BRISSON
Conseiller budgétaire
Tél : 514-280-6736
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



(1)

Dossier # : 1196945003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoir du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'octroi de tout contrat requis aux fins de la réparation de la conduite d'aqueduc principale de 2100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy / Soustraire du processus d'étude par la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats tout contrat devant être octroyé par le comité exécutif conformément au pouvoir qui lui sera délégué en vertu du présent règlement de délégation, et ce, malgré la résolution CG11 0082.

Il est recommandé:

a) d'adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoir du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'octroi de tout contrat requis aux fins de la réparation de la conduite d'aqueduc principale de 2100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie, entre l'avenue Atwater et la rue Guy;

b) de soustraire du processus d'étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats tout contrat devant être octroyé par le comité exécutif conformément au pouvoir qui lui est délégué en vertu du présent règlement de délégation, et ce, malgré la résolution CG11 0082.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-10-09 17:22

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1196945003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoir du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'octroi de tout contrat requis aux fins de la réparation de la conduite d'aqueduc principale de 2100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy / Soustraire du processus d'étude par la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats tout contrat devant être octroyé par le comité exécutif conformément au pouvoir qui lui sera délégué en vertu du présent règlement de délégation, et ce, malgré la résolution CG11 0082.

CONTENU

CONTEXTE

Les résultats détaillés d'une démarche récente d'auscultation d'une conduite stratégique de 2100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy, qui assure la desserte en eau potable de 1,2 million de Montréalais, notamment par l'alimentation du réservoir McTavish, démontrent un état de dégradation avancé sur près de 40% de la longueur de cette dernière. Cette situation est telle que ladite conduite a, dès lors, été mise hors service afin d'éviter tout éclatement.

Pour sécuriser l'alimentation en eau, le Service de l'eau doit réaliser des travaux majeurs sur des infrastructures endommagées de sorte à les remettre en état et en service avant la période estivale 2020, soit avant la forte demande en eau potable. Pour ce faire, une démarche auprès du Ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) a permis au Service de l'eau d'obtenir une dérogation ministérielle à l'article 573 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et de solliciter le marché par appel d'offres sur invitation pour deux (2) contrats de travaux visant à effectuer des réparations urgentes sur deux conduites principales. Le premier contrat consistant à mettre en place une conduite d'alimentation temporaire de 750 mm (30 po) en réalisant les travaux de raccordement temporaire et de réhabilitation par chemisage d'une conduite principale de dérivation de 750 mm de diamètre sera octroyé en séance spéciale du conseil d'agglomération le 16

octobre 2019. Le second contrat, qui sera présenté subséquemment et qui vise les travaux de remplacement et de réhabilitation de la conduite de 2100 mm en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'Avenue Atwater et Guy, doit impérativement débiter dès décembre 2019, afin de sécuriser une complétion de l'ensemble des travaux d'ici juin 2020. Pour rencontrer ces délais, le contrat doit être accordé lors d'une séance extraordinaire du comité exécutif le 5 décembre 2019.

En vertu de l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005, tel que modifié), l'adjudication, après demande de soumissions, de tout contrat de compétence d'agglomération impliquant une dépense de 500 000 \$ ou plus relève du conseil d'agglomération. L'alinéa 2 de ce même article permet toutefois au conseil d'agglomération de déléguer ce pouvoir au comité exécutif. Toute décision du conseil d'agglomération en ce sens doit cependant comporter à la fois la majorité des voix des membres qui représentent la municipalité centrale et la majorité des voix des membres qui représentent les municipalités reconstituées.

Ainsi, afin de pouvoir accorder le contrat de réparation de la conduite lors de la séance du comité exécutif du 5 décembre 2019 et d'ainsi être en mesure de respecter les délais imposés par l'échéancier serré de réalisation des travaux, il est proposé de déléguer au comité exécutif, et ce jusqu'au 30 juin 2020, le pouvoir du conseil d'agglomération d'octroyer tout contrat requis aux fins de la réparation de la conduite d'aqueduc principale de 2100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy. Le présent sommaire décisionnel recommande donc au conseil d'agglomération l'adoption d'un règlement de délégation de pouvoir en ce sens. Il recommande également, pour les mêmes motifs que ceux exposés précédemment, de soustraire du processus d'analyse par la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats tout contrat devant être octroyé par le comité exécutif conformément au pouvoir qui lui sera délégué par le présent règlement de délégation, et ce, malgré la résolution CG11 0082.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 - Séance du 24 mars 2011 - Approbation des critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

DESCRIPTION

Le règlement de délégation de pouvoir que le présent sommaire décisionnel recommande d'adopter contient deux dispositions, dont le contenu est essentiellement le suivant:

1. La délégation au comité exécutif du pouvoir d'octroyer tout contrat requis aux fins de la réparation de la conduite d'aqueduc principale de 2100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy, incluant tout contrat requis pour les travaux connexes.

Cette délégation de pouvoir permettra au comité exécutif d'octroyer le contrat de réparation de la conduite principale dans le délai imparti, soit au début du mois de décembre 2019. Elle accorde également, de façon plus générale, le pouvoir au comité exécutif d'octroyer tout autre contrat requis aux fins de la réparation de la conduite, ce qui permettra à la Ville de réagir dans des délais rapides à tout imprévu pouvant survenir durant la réalisation des travaux de réparation.

2. Le règlement cesse d'être en vigueur le 30 juin 2020.

Le règlement prévoit que la délégation au comité exécutif du pouvoir d'octroyer tout contrat relatif à la réparation de la conduite principale cesse d'être en vigueur le 30 juin 2020, puisque la fin des travaux est prévue au mois de juin 2020. Bien que la présente délégation de pouvoir ait comme objectif premier l'octroi du contrat de réparation de la conduite dans

le délai prévu, soit en décembre 2019, il est néanmoins suggéré de maintenir en vigueur la délégation de pouvoir jusqu'à la remise en fonction de la conduite, et ce, afin de laisser au comité exécutif la possibilité d'octroyer tout autre contrat requis aux fins de la réparation de la conduite en cas d'imprévu se manifestant durant la réalisation des travaux de réparation.

Enfin, le présent sommaire décisionnel recommande également de soustraire du processus d'étude par la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats tout contrat devant être octroyé par le comité exécutif conformément au pouvoir qui lui sera délégué en vertu du présent règlement de délégation, et ce, malgré la résolution CG11 0082 qui prévoit notamment la tenue d'un tel examen pour tout contrat devant être octroyé par le conseil d'agglomération dont la valeur est supérieure à 10 millions de dollars. Cette demande de dérogation se justifie essentiellement par la nécessité d'octroyer le contrat de réparation de la conduite dans des délais très serrés afin d'être en mesure de respecter l'échéancier de réalisation des travaux.

Un bilan des contrats octroyés dans le cadre de cette délégation sera déposé en 2020 afin d'en informer les élus.es.

JUSTIFICATION

L'urgence d'effectuer les travaux avant la période estivale conjuguée à l'impact du report de la mise en fonction de la conduite sur l'approvisionnement en eau de la population de Montréal justifie la nécessité de formuler cette demande extraordinaire de délégation ainsi que la demande de dérogation au processus d'examen de la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun aspect financier

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas obtenir cette délégation mettrait en péril l'échéancier de réalisation des travaux et la remise en fonction de la conduite en juin 2020 en raison des délais administratifs liés au processus décisionnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi des contrats à compter d'octobre 2019
Fin des travaux prévue en juin 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Renaud GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie PLOUFFE, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

France-Line DIONNE
Ingenieur(e)

Tél : 514 872-4328
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-10-07

Jean-François DUBUC
C/d

Tél : 514 872-4647
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain LARRIVÉE
Direction de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-10-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dominique DEVEAU
Directrice des réseaux d'eau
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2019-10-09

Dossier # : 1196945003

Unité administrative responsable :

Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs

Objet :

Adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoir du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'octroi de tout contrat requis aux fins de la réparation de la conduite d'aqueduc principale de 2100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy / Soustraire du processus d'étude par la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats tout contrat devant être octroyé par le comité exécutif conformément au pouvoir qui lui sera délégué en vertu du présent règlement de délégation, et ce, malgré la résolution CG11 0082.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir ci-joint le projet de règlement.

FICHIERS JOINTS



[2019-10-08 - Règlement de délégation du CG au CE.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renaud GOSSELIN
Avocat
Tél : 514-868-4132

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-09

Jean-Philippe GUAY
Chef de division
Tél : 514-872-6887
Division : Droit public et législation

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG XX-XXX**

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION AU COMITÉ EXÉCUTIF RELATIF À L'OCTROI DE TOUT CONTRAT REQUIS AUX FINS DE LA RÉPARATION DE LA CONDUITE D'AQUEDUC PRINCIPALE DE 2100 MM SITUÉE EN BORDURE DE L'AUTOROUTE VILLE-MARIE ENTRE L'AVENUE ATWATER ET LA RUE GUY

Vu l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005, tel que modifié);

Vu l'article 34 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Le conseil d'agglomération délègue au comité exécutif le pouvoir d'octroyer tout contrat requis aux fins de la réparation de la conduite d'aqueduc principale de 2100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy, incluant tout contrat requis pour les travaux connexes en lien avec la réparation de cette conduite principale.

2. Le présent règlement cesse d'être en vigueur le 30 juin 2020.

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXXXX.

GDD : 1196945003